

Jean-Baptiste BELLEY

dit « Timbazé » dit « Mars »

(1er juillet 1746 ou 1747 ?-6 août 1805)



Le portrait de **Jean-Baptiste BELLEY***, au musée de l'histoire de France à Versailles, constitue la première représentation d'un homme noir montré dans la position et le costume d'un législateur politique occidental.

Nombre de manuels scolaires ou de livres reproduisent le tableau d'Anne-Louis GIRODET de ROUCY-TRIOSON (1797) représentant celui qui est représenté comme le premier député noir à la Convention, Jean-Baptiste BELLEY, habillé avec recherche et élégance, fièrement ceint de l'écharpe bleu-blanc-rouge et appuyé contre le buste de l'abbé RAYNAL** : on y voit un homme sévère mais résolu, marqué par les épreuves de la vie, arrivé par ses mérites à une importante fonction politique ; surtout ce portrait fait de lui un symbole, en cette époque où l'esclavage venait d'être aboli par la loi républicaine, une décision à laquelle il avait contribué.

Jean-Louis DONNADIEU « Derrière le portrait l'Homme... » Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe N° 170 janvier-avril 2015

--L'étrangeté du Noir

Abbé François Guillaume-Thomas RAYNAL

Le portrait de **Jean-Baptiste BELLEY**, en pied, sur fond de ciel bleu nuageux, devant le paysage de sa circonscription de Saint-Domingue, n'innove pas seulement son esthétique somptueuse. **Anne-Louis GIRODET** peint, en représentant officiel de la République, ce Noir en costume d'apparat dont le mandat vient de s'achever, alors même que les colons profitent de la réaction royaliste pour évincer tous les députés de couleur des assemblées du Directoire. . A 50 ans, le visage sérieux Jean-Baptiste BELLAY est accoudé avec aisance au socle du buste de l'abbé François Guillaume Thomas RAYNAL** (1713-1796), sculpté par Jean-Joseph ESPERCIEUX (1757-1840). L'artiste fait de lui, le vivant symbole de l'émancipation des Noirs annoncée par le philosophe.



Anne-Louis GIRODET 1767-1824



La figure de ce Noir exposée à Paris, en 1797 et en 1798, suscite une véritable fascination dans le public. L'artiste a placé de trois-quarts la tête, objet de la curiosité générale, à cette époque où l'on compare les caractéristiques morphologiques des blancs, des noirs et des singes. Rejetant en arrière des cheveux crépus déjà grisonnants, le visage osseux, au nez aplati, est éclairé par des yeux très vifs. La mâchoire puissante ne possède aucun prognathisme.

Nota Bene : **Anne-Louis GIRODET**, livre de **BELLEY** une image magistrale et symbolique à une époque où l'Homme noir fascine par son étrangeté et suscite des inquiétudes politiques et économiques pour l'avenir. Mais la personnalité de Jean-Baptiste BELLEY garde son mystère.

Luce Marie ALBIGES « Jean Baptiste BELLEY, Député de Saint-Domingue à la Convention »
-Histoire par l'image-

*On connaît aussi une gouache d'un des frères LESUEUR, au musée Carnavalet, représentant deux députés des colonies fièrement drapés de leurs écharpes tricolores Jean-Baptiste MILLS à gauche et Jean-Baptiste BELLEY à droite.

-Jean-Baptiste MILLS, a pris naissance au Cap Haïtien le 1^{er} juillet 1749 et mort le 7 décembre 1806 à Bastia, est un homme politique de la Révolution française originaire de Saint-Domingue qu'il représente à la Convention nationale. Avec l'ancien esclave noir Jean-Baptiste BELLEY et le blanc Louis-Pierre DUFAY, Jean-Baptiste MILLS étant quant à lui un mulâtre libre, fait donc partie de la députation tricolore de l'île dont l'intronisation dans l'enceinte de l'assemblée lors de la séance du 16 pluviôse an II (17 février 1794) provoque l'abolition générale de l'esclavage en France.



--Derrière le portrait ; l'Homme est né esclave au SENEGAL... où à SAINT-DOMINGUE ?

Bossale où créole ? Né en Afrique où aux Amériques ?

Jean-Baptiste BELLEY (dit *Timbazé* puis *Mars*) est un révolutionnaire français, né selon ses propres dires le 1^{er} juillet 1746 ou 1747 sur l'île de Gorée au Sénégal.

Quelle est l'origine de Jean-Baptiste BELLEY ? Où est-il né, et quand ? Ces questions ne sont pas anodines car elle concerne un personnage devenu un symbole politique.

Après le renversement de Maximilien de ROBESPIERRE, il tient les propos suivants :

« Je suis né en Afrique, moi. Amené dans l'enfance sur le sol de la tyrannie, j'ai par mon travail et mes sueurs conquis une liberté dont je jouis honorablement depuis trente ans en chérissant ma patrie ».

Hôpital militaire du Palais à Belle-Île-en-Mer

Un document, au caractère officiel, remet en cause la version d'une naissance en Afrique : son acte de décès. En effet, Jean-Baptiste BELLEY est mort en détention, le 18 thermidor an XIII (6 août 1805) à l'hôpital militaire de Belle-Île-en-Mer, département du Morbihan. Cet acte de décès, rédigé le 19 thermidor an XIII (7 août 1805), avec pour témoin deux agents employés à l'Hôpital militaire, précise que le défunt est : « *Âgé d'environ cinquante ans, natif de Léogane, à l'île Saint-Domingue* »



Le pavillon sous Louis XV

(Léogane, partie de l'Ouest de la colonie française de Saint Domingue, dans l'actuelle Haïti)

On peut croire BELLEY de bonne foi ; après tout, on ne voit pas pourquoi, *à priori*, il aurait voulu tricher avec son lieu de naissance, son âge ou sa situation matrimoniale, (Il est célibataire, et on a tout lieu de le croire sur ce point). Et pourtant... Les témoins de son décès à Belle-Île-en-Mer n'ont pas inventé le nom de Léogane, nom certainement donné par BELLEY lui-même à ses geôliers au moment de son assignation à résidence, dans un contexte lourd et pénible.

Jean-Baptiste BELLEY, aurait été vendu à l'âge de deux ans à un négrier faisant voile vers Saint-Domingue. Il demeure esclave durant toute son adolescence. Selon l'historien Haïtien Thomas MADIOUS¹, il racheta sa liberté par son commerce, selon ses propres propos.

--Jean-Baptiste BELLEY : le perruquier et nègre libre surnommé « *Timbazé* »



Jean-Baptiste BELLEY exerce le commerce de perruquier et vers 1772 il achète sa liberté et devient un nègre libre. Jusqu'en juillet 1777, dans les registres de la paroisse du Cap-Français (actuel Cap-Haïtien) à Saint-Domingue, il est dit perruquier et nègre libre. Il est surnommé "*Timbazé*".

Un perruquier à cette époque n'est pas n'importe qui. Non seulement il coiffe à domicile et ajuste les perruques sur mesure, mais assure aussi des soins de beauté comme dans les salons du même nom aujourd'hui. Quand il arrive, vêtu à la dernière mode avec ses assistants (ici esclaves) vêtus de même, cela fait son effet. Est-ce de cette manière que l'esclave Jean-Baptiste a appris ce métier (on disait aussi ce « *talent* »²).

De plus, Jean-Baptiste BELLEY a appris à lire et à écrire, un atout important pour la promotion sociale.

Concernant son affranchissement. L'historien Thomas MADIOUS¹ rapporte que le 11 février 1794, (une semaine après l'arrivée des députés de Saint-Domingue à la Convention), BELLEY et ses deux autres collègues sont invités par le Conseil général de la Commune de Paris. Chacun prononce un discours et, dans le sien, BELLEY affirme : « *Il y a trente-six ans que je suis devenu libre par mon industrie* »

L'affranchissement de Jean-Baptiste BELLEY ?, entre 1758 et 1764, selon ses dires (une période sur laquelle on dispose de bien peu d'informations, la copie des actes notariés des colonies n'étant pas encore obligatoirement déposée en métropole) ?

--Jean-Baptiste BELLEY dit « *Mars* », une figure du Cap, son engagement dans la *milice des Nègres libres* et dans le groupe des *chasseurs volontaires de Saint-Domingue*. Son expédition de Savannah

Pour les affranchis et leur descendance libre de naissance, il y a deux façons de consolider et renforcer leur ascension sociale : devenir propriétaire terrien et s'engager dans la milice. Prestige de la terre et prestige de l'uniforme participent de ce puissant mouvement ascendant de cette catégorie de population.

En ce qui concerne notre personnage, on sait qu'il exerce l'activité de perruquier et, jusqu'à présent, on n'a pas retrouvé trace d'une quelconque propriété agricole.

La population libre de Saint-Domingue

C'est donc par la voie des armes qu'il va consolider sa place dans la société coloniale d'Ancien Régime. Il faut rappeler que les hommes libres sont en principe assujettis à un service armé pour renforcer les régiments d'actifs présents sur l'île. Si on ignore quand commence l'engagement de Jean-Baptiste BELLEY dans la « *milice des nègres libres* », on sait en revanche que les



circonstances vont lui permettre de se distinguer et de renforcer son réseau de relations par cette voie.

En 1779, il fait partie du groupe des « *Chasseurs volontaires de Saint-Domingue* » institué par le gouverneur Charles-Henri d'ESTAING et constitué de Noirs et Mulâtres libres qui, avec des unités blanches stationnées dans la grande colonie et aussi aux Petites Antilles, va prêter main forte aux Blancs des treize colonies anglaises d'Amérique insurgés contre le roi d'Angleterre. Ces *Chasseurs volontaires* vont participer à l'ouverture d'un front au sud en Géorgie (Savannah, 24 septembre – 9 octobre 1779) puis, pour certains en Floride (Pensacola, 1781).

Le 21 juin 1793, il fut nommé capitaine au 16^{ème} Régiment d'infanterie et joua un rôle de premier plan dans la résistance contre Jean-Baptiste René-César GALBAUD du FORT³

Le dieu MARS, dieu romain de la Guerre, des combats et de la protection du sol.



Jean-Baptiste BELLEY aurait été blessé, lors de la prise de Savannah⁴, place tenue par les Anglais. Cette élite masculine du groupe des libres de couleur s'affirme en tant qu'hommes voulant faire jeu égal avec les Blancs⁵ ; elle fait aussi un apprentissage douloureux de la guerre et s'éveille à la politique.

A partir d'août 1781, dans les registres de la paroisse du Cap Français. Il est dit *officier subalterne des Nègres libres du Cap*. Le surnom de "**Mars**" apparaît bien alors.

--Jean-Baptiste BELLEY, un homme d'influence, écouté et respecté, propriétaires d'esclaves.

S'il se distingue quant à son rayonnement et son influence, Jean-Baptiste BELLEY suit aussi la tendance générale qu'ont les libres de couleur dans la colonie à posséder des esclaves pour cultiver leurs terres ou travailler dans leur atelier ou leurs boutiques. Celui dont le portrait, bien plus tard, va symboliser l'abolition de l'esclavage a donc eu des esclaves. On en connaît au moins deux nommément, deux femmes, d'après deux actes notariés.

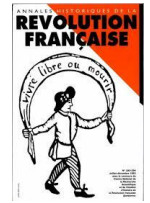
Le premier document est un acte d'achat : Le 23 octobre 1780, par devant M^e Grimperel Jean Baptiste BELLEY (accompagné de Jean-Baptiste MAGNY pour le cautionner) achète une jeune esclave à une Blanche propriétaire aux Manquets... (quartier de l'Acul-du-Nord) Cette jeune esclave est « *une griffonne⁶ nommée Fanchonnette dite Laulagay, âgée d'environ douze ans, fille de la nommée Marie-Rose mulâtresse appartenant à la dite dame...* ».

On ne sait rien du pourquoi de cet achat ni comment le perruquier BELLEY va traiter cette Jeune esclave.

Le second document est un acte de vente : le 9 juin 1787, Jean Baptiste BELLEY vend à son ami Pierre AUGUSTIN une certaine *Laurore*, âgée de 23 ans, l'acte précise qu'elle est étampée⁷ « *Mars au Cap* ». Autrement dit cette jeune femme a été marquée de la « griffe » de son propriétaire. Les actes notariés de vente d'esclaves précisent si l'individu objet de la vente est « *sans étampe* » ou pas. Jean Baptiste BELLAY y a eu recours au moins une fois (et cette marque confirme, indirectement, la notoriété de son surnom "**Mars**" à la veille de la Révolution).

❖ 14 juillet 1789 : Prise de la Bastille

14 juillet, Prise de la Bastille, quand cette nouvelle parvient à Saint-Domingue, les *petits Blancs*⁸ se rallient en masse aux révolutionnaires français et lynchent les opposants arborant le *pompon rouge*⁹ comme symbole de leur allégeance aux idéaux révolutionnaires, ils marchent du Cap sur Port-au-Prince.



❖ La Colonie de Saint-Domingue en 1791

En 1791, la colonie de Saint-Domingue, établie sur la moitié ouest de l'île que Christophe COLOMB avait baptisée Hispaniola et que les natifs amérindiens (avant leur extermination totale par les Espagnols) appelaient Haïti, était la plus riche et la plus florissante des possessions françaises d'outre-mer, célébrée comme "le Joyau des Antilles". Grâce au travail des esclaves, les plantations de sucre et de café rapportaient des fortunes et leurs propriétaires, souvent absents, pouvaient mener grand train à Paris. Aux yeux des propriétaires terriens qu'on appelait là-bas *Les grands Blancs*¹⁰, Saint-Domingue n'était pas une île où s'installer pour vivre, mais un endroit où l'on pouvait très vite s'enrichir.

Madison SMART-BELL : *Le Soulèvement des Ames* Actes Sud 1996 p.13, 576

1791 La révolte des esclaves à Saint Domingue

Malgré, la grande révolte des esclaves qui se déclenche dans la nuit du 22 au 23 août 1791¹¹, Jean Baptiste BELLEY reste toujours propriétaire d'esclaves et, cela, jusqu'au 4 février 1794, jour d'adoption du décret d'abolition de l'esclavage par la Convention.



Si on en croit la « *situation de fortune* » qu'il rédige le 10 vendémiaire an IV (2 octobre 1795) dans laquelle il indique : « *J'étais propriétaire à Saint-Domingue de propriétés pesantes [esclaves]. Par le juste et bienfaisant décret du 16 pluviôse. Je ne possède plus rien. Je n'ai touché de la République que mes émoluments, je n'ai acheté aucun immeuble et je ne possède que la garniture de ma chambre* ».

Quand donc et comment accepte-t-il le principe de l'abolition générale, dût-il lui en coûter financièrement en accordant la liberté à ses « *propriétés pesantes* ». Son opinion évolue-t-elle de façon décisive après les événements de juin 1793 ? Quand, le 17 septembre 1792, les trois commissaires civils Léger-Félicité SONTONAX, Etienne POLVEREL et Jean-Antoine AILHAUD débarquent au Cap Français avec 6000 hommes. Ils ont pour mission de pacifier Saint-Domingue et de faire appliquer la loi du 4 avril 1792 qui proclame le droit de vote pour les hommes libres y compris les noirs et les mulâtres et qui impose la dissolution de l'assemblée coloniale uniquement composée de blancs.

SONTONAX et POLVEREL, membres du Club des Jacobins, sont des proches de Jacques Pierre BRISSOT¹², abolitionniste notoire et membre de la Société des amis des Noirs. Les troupes dont disposent les commissaires civils, composées pour moitié de soldats et pour moitié de volontaires ont pour mission de réprimer les insurrections de noirs dans le nord-ouest de l'île. Peu habituées au climat, elles sont rapidement décimées par la fièvre jaune.

Le 12 octobre 1792, l'assemblée coloniale de Saint-Domingue est dissoute car entièrement composée de blancs. Elle est remplacée par une commission mêlant blancs et gens de couleur libres. Cette mesure provoque l'adhésion des Libres de couleurs aux commissaires. SONTONAX leur octroie des grades et des emplois et tient également à intégrer des officiers mulâtres au régiment du Cap-Français alors entièrement composé de blancs. Ces derniers accueillent très mal cette mesure. Au cours d'une parade en ville,

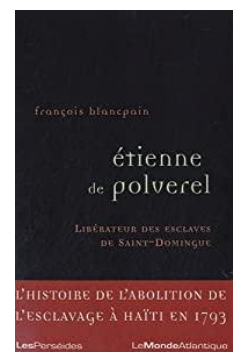
mulâtres et blancs du régiment du Cap-Français s'affrontent lors d'une fusillade. Lors des combats de rue entre esclaves et colons blancs le commandement des troupes est confié au colonel mulâtre Antoine CHANLATTE¹³, secondé par l'officier noir Jean-Baptiste BELLEY dit « *Mars Belley* »

Léger-Félicité SONTONAX (1763-1813)



Léger-Félicité SONTONAX¹⁴ et Etienne POLVEREL¹⁴ avaient-ils jugé BELLEY à la Convention ? Possible, et même probable, mais on n'a rien d'assuré. Toujours est-il que cet ancien maître d'esclaves par sa présence à la Convention et son portrait maintes fois reproduit, va devenir *post-mortem* le symbole de l'émancipation générale des esclaves, de leur ascension sociale jusqu'à incarner l'égalité totale entre citoyens, quelle que soit leur origine.

Etienne POLVEREL (1740-1795)



Le libérateur des esclaves

de Saint-Domingue Editeur les Perséides 2012

Sources : *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe* n°170 2015, *Historia* n°870 2019, *Wikipédia*

--Saint-Domingue, septembre 1793 : les derniers affrontements des libres de couleur avant les élections de la députation

• *L'ascension politique d'une élite de couleur*

François Thomas GALBAUD du FORT

Gouverneur général de Saint-Domingue (janvier-octobre 1793)



La révolution va favoriser l'ascension politique de cette élite de couleur, alors que les tensions conduisent à de graves affrontements, tant dans la région de Port-au-Prince que dans celle du Cap. Quoiqu'il en soit, l'année 1793 va être décisive pour les



libres de couleur et les esclaves en général, et pour BELLEY (passé capitaine d'infanterie) en particulier. Sans qu'il soit nécessaire de s'étendre, on sait le rôle crucial qu'il va jouer dans la défense de l'autorité des commissaires civils, gravement menacée lors de la révolte du gouverneur François Thomas GALBAUD du FORT¹⁵, républicain fraîchement arrivé de France mais très lié au milieu des colons, possédant lui-même une sucrerie. Du 20 au 23 juin 1793, GALBAUD tente un coup de force ; il faudra toute l'énergie d'un BELLEY galvanisé, et de nombre de libres de couleur pour défendre la Maison du Gouvernement contre l'assaut qui la menace.

Finalement le pouvoir des commissaires est sauvé, au prix d'une ville incendiée et vidée d'une partie de ses forces vives. (Exode par la mer des partisans de GALBAUD, dont de nombreux Blancs propriétaires d'habitations, qui se réfugient aux Etats-Unis).

« On a construit l'oubli de l'importance coloniale dans l'histoire de la Révolution »

Pierre SERNA professeur des universités à la Sorbonne et spécialiste de cette période

- **Les élections de la députation « de l'égalité de l'épiderme »**

On sait que ces élections (24 septembre 1793) parviennent à désigner six députés du Nord de Saint-Domingue (deux Blancs : Louis-Pierre DUFAY et Pierre-Nicolas GARNOT ; deux Mulâtres : Jean-Baptiste MILLS et Joseph-Georges BOISSON ; deux Noirs : Jean-Baptiste BELLEY et RECHIN* (*Réchin était un insurgé de Port-de-Paix qui, lui aussi, rallia les commissaires civils dans la lutte contre GALBAUD*)).

--1793-1794 : Le voyage périlleux des conventionnels des colonies vers Paris

Edmond-Charles GENÊT 1763-1834

Le 6 novembre 1793, une partie de la délégation formée de BELLEY, MILLS, DUFAY, et GARNOT, atteignent les Etats-Unis, avec les papiers officiels de son élection et divers courriers officiels des Commissaires civils aux autorités françaises. Malgré un voyage et une arrivée mouvementés, à cause des menaces des colons contre-révolutionnaires qui avaient émigré. La députation parvient à rejoindre Edmond-Charles GENÊT¹⁶ ambassadeur de France, qui s'occupa de réaliser et d'organiser le voyage vers la France. Par prudence, elle décida de se diviser pour être renouvelée au cas où elle disparaîtrait.



BELLEY, MILLS et DUFAY s'embarquèrent dans un premier temps et atteignirent la France vers la mi-janvier 1794.

Toujours sous la menace du parti colonial, ils parvinrent néanmoins à lui échapper et réussirent leur entrée à la Convention le 15 pluviôse an II (3 février 1794) pour préparer la séance du lendemain où la Convention abolit l'esclavage dans toutes les colonies françaises.

Matthieu CARLOT *Annales historiques de la Révolution française* 2015/2 (n°380)

--24 septembre 1793 au 26 octobre 1795 : Jean-Baptiste BELLEY, député de Saint-Domingue à la Convention nationale

Le 24 septembre 1793, Jean-Baptiste BELLEY est élu député Montagnard siégeant chez les Jacobins à la Convention.

L'histoire a retenu Jean-Baptiste BELLEY comme le premier député Noir dans une assemblée française en l'occurrence la Convention, sans trop s'attarder sur son homologue mulâtre Jean-Baptiste MILLS, lui aussi libre de couleur, ayant le même statut que BELLEY au sein de la société coloniale d'ancien Régime, et encore moins sur son homologue mulâtre de la Martinique Janvier LITTEE¹⁷, déjà présent.

Quoiqu'il en soit, l'arrivée à la Convention de **Jean-Baptiste BELLEY**, premier député noir, accompagné de deux autres, **Jean-Baptiste MILLS**, un mulâtre, et **Louis-Pierre DUFAY** un blanc, fait sensation et incite l'Assemblée à décréter la première abolition de l'esclavage 16 pluviôse an II – (4 Février 1794)

On a pu y voir, sur la foi des déclarations de DUFAY, MILLS, et BELLEY, un clin d'œil symbolique de l'histoire en constatant que le débat conduisant à l'abolition avait été provoqué par l'arrivée de ces trois hommes, réunion de trois couleurs (Blanc, Mulâtre, Noir) et de trois continents (Europe, Amérique, Afrique).

La France en révolution est le premier pays européen à abolir, dans une déclaration de principe, l'esclavage dans ces colonies, même s'il y a loin entre les dits principes et la réalité sur le terrain.

« L'esclavage des nègres est aboli dans toutes les colonies ; en conséquence, elle décrète que tous les hommes sans distinction de couleur, domiciliés dans les colonies, sont citoyens français et jouiront de tous droits assurés par la constitution »

La Convention 16 pluviôse an II – (4 février 1794)

L'abolition officielle de l'esclavage n'a cependant pas désarmé les partisans des colons à Paris. Bien que reconnu citoyen à part entière de la République, le député noir doit lutter contre les insinuations racistes qui remettent sans cesse en cause son élection contre la loi d'abolition. Il se révèle un porte-parole actif des hommes de couleur, à la Convention puis au Conseil des Cinq-cents, jusqu'en 1797.

- **Un porte-parole efficace des hommes de couleur**

Quand Marie-Benoît-Louis GOULY, député de l'Île de France (Île Maurice), réclame, après Thermidor, des lois particulières pour les colonies, BELLEY dénonce à l'assemblée le groupe de pression des colons, discours publié sous un titre à la saveur créole : « **Le bout d'oreille des colons ou le système de l'hôtel Massiac¹⁸ mis à jour par GOULY** ». Il réussit à faire maintenir le principe républicain d'égalité entre habitants des colonies et de la métropole, quelle que soit leur couleur.

BELLEY dénonce par un texte probablement issu d'un discours, daté du lendemain 6 fructidor an II -- (23 août 1794) dans lequel il dénonce les sieurs PAGE et Augustin-Jean BRULLEY¹⁹, qui notamment, se sont répandus en calomnies à l'endroit des députés des colonies et de lui-même.

En revanche le décret d'abolition n'est pas envoyé à l'Île de France. Après BELLEY, cette élite venue d'outre-mer qui avait su un temps défendre les droits des non-blancs sera laminée.

--26 octobre 1795 au 26 décembre 1799 : Jean-Baptiste BELLEY, député de Saint-Domingue au Conseil des Cinq-cents

BONAPARTE au Conseil des Cinq-cents, le 10 novembre 1799



Sa carrière politique se prolonge après la chute de ROBESPIERRE. Sous le directoire, il siège au conseil des Cinq-cents jusqu'au 30 mai 1797. En 1797, il est nommé chef de la gendarmerie à Saint-Domingue.

Ce qui mène à la conclusion que Jean-Baptiste BELLEY s'est fait bien plus remarquer par une figuration spectaculaire, par ce qu'il représentait, que par son activité parlementaire proprement dite. On sait qu'il fait assez vite, (dès le 4 mai 1794) une demande pour réintégrer l'armée (comme chef de bataillon), demande qui ne va être en partie exaucée qu'environ un an plus tard, étant alors nommé chef de brigade (4 mai 1795). En partie seulement puisque, dans les faits, il est maintenu au Corps législatif,

comme les autres députés des colonies, jusqu'à son intégration définitive dans la gendarmerie.

Cette demande de changement de fonction, quatre mois à peine après son arrivée à la Convention, conduit à penser que BELLEY est un homme peu enclin aux joutes oratoires et à l'activité parlementaire.

--Jean-Baptiste BELLEY supervisant la gendarmerie ; ses relations avec le « délégué général » Gabriel de HEDOUVILLE, le général TOUSSAINT LOUVERTURE, le capitaine-général Charles Victoire Emmanuel LECLERC ?

Gabriel de HEDOUVILLE

François-Dominique TOUSSAINT LOUVERTURE



Jean-Baptiste BELLEY, supervisant la gendarmerie. Qu'y fait-il exactement ? BELLEY, obtient un grade de chef de brigade. Affecté à la gendarmerie de Saint-Domingue, il y retourne pour plusieurs missions à partir de 1798. En France, il exerce une présence influente à la Société des Amis des Noirs. Quelles relations entretient-il avec François Dominique



TOUSSAINT-LOUVERTURE²⁰ ? Homme qui monte au point de commencer à faire le vide autour de lui pour gouverner de plus en plus en autocrate, et en affirmant une autonomie croissante envers la métropole ? On n'en sait rien. Mais BELLEY suit le « commissaire extraordinaire » Gabriel de HEDOUVILLE²¹, représentant officiel du Directoire, quand celui-ci est expulsé de Saint-Domingue par TOUSSAINT LOUVERTURE, le 22 Octobre 1798.

• Les officiers de couleur dans les armées révolutionnaires.

Parmi ces officiers servant dans les armées révolutionnaires s'en trouvent plusieurs de couleur, particulièrement celles de Saint-Domingue. Le gouvernement espère ainsi profiter de leur expérience coloniale et de leur influence sur les troupes noires, mais également se débarrasser d'eux une fois les opérations militaires terminées, le calme survenu et l'esclavage restauré.

• Les instructions secrètes de BONAPARTE

Partisan de la fermeté face aux menées indépendantistes de TOUSSAINT-LOUVERTURE à Saint-Domingue, BELLEY conseille l'intervention militaire à BONAPARTE. Le Consulat le charge de réorganiser la gendarmerie nationale. Il prend part à l'expédition LECLERC de 1802 et débarque au Cap, le 11 février.

On retrouve BELLEY parmi les cadres de couleur de l'expédition LECLERC, chargé par le premier consul Napoléon BONAPARTE de faire cesser la politique du fait accompli et de reprendre en main une situation entrain de dérapier. TOUSSAINT LOUVERTURE s'étant emparé de la partie espagnole de l'île (Santa Domingo) en janvier 1801 et, en juillet de cette même année ayant proclamé une constitution propre à l'île. On sait BELLEY à bord du

navire *La Vertu*, parti de Rochefort en compagnie notamment de RIGAUD, PETION, VILLATE, LEVEILLE ou encore BOYER autres grand noms de la Révolution à Saint-Domingue.

BELLEY victime d'une arrestation arbitraire dès le 12 avril 1802, est suspendu de ses fonctions sans être formellement mis aux arrêts sur ordre du capitaine-général Charles Victoire Emmanuel LECLERC²², il est envoyé en Bretagne le 16 juillet 1802 puis à Belle-Île-en-Mer où il arrive le 20 juillet 1802.

--20 juillet 1802, Jean-Baptiste BELLEY déporté en Bretagne à Belle-Île-en-mer

Charles Victoire Emmanuel LECLERC 17 mars 1772 Pontoise (Royaume de France) -- 2 novembre 1802
île de la Tortue (Saint-Domingue)



Le sort de Jean-Baptiste BELLEY n'est pas ébruité ; il était scellé avant son embarquement par ces instructions secrètes élaborées sous les ordres directes du Premier Consul dès le 31 octobre 1801, et remises au chef de l'expédition, le général Charles Victoire

Emmanuel LECLERC, beau-frère de BONAPARTE. L'une d'elle, concerne directement BELLEY sans le nommer : « on

réorganise la gendarmerie. Ne pas souffrir qu'aucun Noir ayant eu le grade au dessus de capitaine reste dans l'île. Le document précis en matière militaire se révèle très ambigu sur le statut des Noirs. En contradiction avec le maintien solennel de la liberté, un pragmatisme indifférent aux principes doit succéder à la reconquête de l'île. « *Quelque chose qu'il arrive, on croit que dans la troisième époque on doit désarmer tous les Nègres, de quelque parti qu'ils soient et les remettre à la culture* ». Le rétablissement de l'esclavage se profile.



+ Jean-Baptiste BELLEY son parcours de Saint-Domingue à Belle-Île-en-mer. Résumé et conclusion :

Jean-Baptiste BELLEY, cet ancien député est tombé dans l'oubli. D'ailleurs, à son nom, *L'Humanité* n'a compté qu'une seule rue à Basse-Terre en Guadeloupe, ainsi qu'une place à Pantin, en région parisienne, inaugurée en 2017 en compagnie d'Elisabeth GUIGOU, alors députée de Seine-Saint-Denis.

On sait peu de choses de sa vie. Des mystères demeurent d'abord sur son lieu (et sa date) de naissance, Léogane ou l'île de Gorée ?

On ignore également quand il est devenu esclave, et qui l'a possédé. « *Il a tout lieu de croire, estime Jean-Louis DONADIEU, qu'il s'appelait (Belley (ou Belay, Beley, Belet...-- les graphies pouvant varier à l'époque). Les esclaves affranchis ont l'habitude fréquente de prendre un nom européen.* »

On ne sait pas non plus dans quelles conditions il a été affranchi (et à quel moment). Invité au Conseil général de la commune de Paris le 11 février 1794, il aurait déclaré selon Thomas MADIOUS, auteur d'une importante "*Histoire d'Haïti*" (au 19^e siècle), qu'il est



Place Jean-Baptiste BELLEY à Pantin

« *devenu libre par (son) industrie* ». C'est-à-dire, grâce au fruit de son travail. Difficile de vérifier cette version des faits.

En revanche, on sait qu'il a été un temps perruquier et qu'il a lui-même eu, avant l'abolition, des... esclaves. Au moins deux femmes, (des « *propriétés pensantes* », comme il l'écrit, en 1795.

On sait également ; qu'il a pris les armes pour défendre, aux cotés des Français sur les terres américaines, les colons insurgés face aux Anglais, qu'en 1779, Jean-Baptiste BELLEY, la trentaine, fait partie du groupe des « Chasseurs volontaires » de Saint-Domingue.

On sait aussi que sous le commandant de Charles-Henri d'ESTAING, ex-gouverneur de Saint-Domingue qu'il aurait été blessé à Savannah au cours des combats et qu'il va être promu « *officier subalterne des nègres libres du Cap* » c'est-à-dire, soit lieutenant ou sous-lieutenant.

On sait que BELLEY surnommé « Timbaze » sans que l'on sache trop pourquoi s'appellera « Mars » en reconnaissance d'une certaine bravoure guerrière.

Six statues de bronze, au Franklin Square de la ville de Savannah, honore les 1500 haïtiens qui ont aidé les Etats-Unis à être libre



En 2007, avec le soutien de la Mairie de la ville américaine de Savannah (Georgia), les haïtiens de la HASH²³ (*Haïtian American Historical Society*) sont parvenus à ériger un monument au Franklin Square en mémoire des Chasseurs Volontaires de Saint-Domingue (Haïti), descendant d'esclaves ayant participé à la guerre révolutionnaire des Etats-Unis : « *la révolution américaine* » (qui a abouti à l'indépendance du pays). Le nom de Jean-Baptiste BELLEY figure sur le socle de ces six statues de bronze.

Quelques années plus tard, en août 1791, une insurrection éclate à Saint-Domingue et des esclaves se rebellent contre les colons. Réclamant l'égalité des droits, ils prennent les armes, et selon, des représentants français de Saint-Domingue, ils détruisent des plantations de café et de canne à sucre et « *égorgent* » des colons. Paris envoie des commissaires civils, dont SONTONAX et POLVEREL, ainsi que des milliers d'hommes pour rétablir l'ordre français.

« *Ils viennent pour faire appliquer le décret faisant des personnes de couleur des citoyens à part entière, mais ils ne viennent pas abolir l'esclavage* ».

La situation se tend sur place rapidement et face à l'autorité du général GALBAUD, devenu le gouverneur général de Saint-Domingue. Les commissaires n'ont pour se défendre que « *quelques hommes de couleurs libres armés, commandés par Jean-Baptiste BELLEY* ».

On sait, que les commissaires, au final, « *n'avaient pas le choix* » eux qui souhaitent envoyer quelques représentants de ce territoire français à la Convention, de proposer aux esclaves révoltés, la liberté contre leur protection.

Le nom de Jean-Baptiste BELLEY notamment, est vite approché car « *c'est le bon candidat, il est droit et a toujours défendu l'autorité républicaine et les institutions françaises. Il n'est pas tout jeune, il a gravi de nombreux échelons militaires et est solidaire de ce qui s'est fait* »

Ainsi, le 23 septembre 1793 au Cap, le citoyen BELLEY est élu et propulsé député aux côtés de cinq autres personnes de la partie nord de l'île (sans compter trois suppléants)

Jean-Baptiste BELLEY, avec le colon blanc Louis-Pierre DUFAY et le métis libre Jean-Baptiste MILLS, quittent Saint-Domingue pour rejoindre Paris et annoncer l'abolition de l'esclavage.

On sait, qu'après un embarquement et une traversée difficile où ils ont été pris à partie par des colons esclavagistes et des matelots expulsés de Saint-Domingue, qu'ils rejoignent l'Europe et Lorient en janvier 1794.

C'est le 3 février 1794 qu'ils siégeront à la convention et qu'ils verront, le 4 février, au lendemain de leur arrivée, l'adoption du décret d'abolition de l'esclavage.

Jean-Baptiste BELLEY, membre de la « *délégation tricolore* » avec MILLS et DUFAY, n'a pas eu une vie parlementaire active. « *On ne connaît guère de lui que deux interventions* ».

Il ne restera pas longtemps député. En 1797, il abandonne son poste de parlementaire (il a été au conseil des Cinq-cents, après avoir siégé à la Convention). Et il prend le commandement "le corps de gendarmerie de Saint-Domingue". « *Il n'a pas fait d'étude et n'avait pas la prestance des autres* », d'ailleurs, BELLEY écrira un jour : « ***Je ne sais pas m'exprimer avec éloquence*** ».

Finalement, il est avéré que BELLEY préfère le terrain. L'ancien esclave fera partie de l'expédition du général LECLERC (le beau-frère de BONAPARTE), chargée en 1802 par le futur empereur des Français de remettre de l'ordre et de se débarrasser de Toussaint LOUVERTURE, un affranchi, qui a pris le commandement des révoltés de Saint-Domingue.

« *Mars BELLEY, est un serviteur loyal de la France et il a voulu maintenir la colonie sous la main de la France* »

Oui, **BELLEY a été mis à l'index et abandonné par l'Etat**

Toujours est-il que LECLERC perd confiance en lui, « *Comme d'autres officiers, y compris blancs, il est renvoyé en France et mis à l'index* ». C'est le système napoléonien : « *On ne liquide pas les gens, mais on les met ailleurs, en semi-liberté, en les contrôlant* ».

Mis en retraite forcée, il est assigné en résidence en Bretagne, à Belle-Île-en-Mer. Il n'est plus tout jeune et tombe souvent malade. BELLEY, dont on ne connaît pas de femme, ignore le motif de son enfermement. Il s'en plaint d'ailleurs dans une lettre adressée en 1794 au préfet du Morbihan, le général Joseph-Victor JULLIEN²⁴, pour transmission au pouvoir central, dans laquelle il réclame sa libération. Elle n'arrivera jamais, et lui ne saura jamais pourquoi il a été placé sous surveillance. Il mourra de la tuberculose, le 6 août 1805, sans avoir reçu de réponse de la part de l'Etat. Seul et abandonné. Seul et sans le sou, son demi-frère n'héritera que de quelques affaires.

Philippe LESAFFRE : « *Un député noir tombé dans l'oubli...* » A la Une dans le Retro 5 septembre 2020

Roman : (à lire absolument)

-- « *Le Soulèvement des âmes* » de **Madison SMART BELL** Actes Sud septembre 1996

Sources diverses :

--**Jean-Charles BENZAKEN** : « *Louis-Pierre DUFAY, conventionnel, abolitionniste et colon de Saint-Domingue (1702-1804)* préface de Marcel DORIGNY Kronos n°80

--**François BLANCPAIN** : « *La colonie française de Saint-Domingue* » Paris Karthala 2004

--**Matthieu CARLOT** : « *Des chemins périlleux, le voyage des conventionnels des colonies vers Paris (1793-1794)* Annales historiques de la Révolution française juin 2015

--**Jean-Louis DONNADIEU** : « *Derrière le portrait, l'homme : Jean-Baptiste BELLEY...* » avec l'aide de l'association « Généalogie et Histoire de la Caraïbe » créée par Philippe et Bernadette ROSSIGNOL et M. Jacques PETIT

--**Florence GAUTHIER** : « *L'aristocratie de l'épiderme. Le combat de la Société des citoyens de couleurs 1789-1791* » préface de Pierre PHILIPPY Paris CRNS Editions 2007

--**Clément LANIER** : « *Les Nègres d'Haïti dans la guerre d'indépendance américaine* », Port-au-Prince, Le Temps vol.2 n°52 1^{er} juillet 1933

Notes de bas de pages :

1-Thomas MADIOUS, « *Histoire d'Haïti* » (publié en 1847), Port au Prince réédition Henri Deschamps, 1989 tome 1 p. 228.

2-« Perruquier » revient plusieurs fois dans les actes des registres paroissiaux du Cap-Français que signe Jean-Baptiste BELLEY, ainsi que dans les actes notariés que l'on connaît de lui.

3-Jean-Baptiste René-César GALBAUD du FORT, adjudant général d'artillerie, il commande lors de la bataille du Cap-français sous les ordres de son frère **François-Thomas GALBAUD du FORT**, le gouverneur-général de l'île. Fait prisonnier par les commissaires civils, GALBAUD est retenu durant trois années dans les prisons du Cap-français (Saint-Domingue).

4-Selon un article de Clément LANIER, « *Les Nègres d'Haïti dans la guerre d'Indépendance américaine* » Port-au-Prince. Le Temps, vol 2, n°52, 1^{er} juillet 1933.

5-D'autant qu'existait une discrimination des responsabilités (les libres de couleur engagés dans les *Chasseurs volontaires* ne pouvaient pas dépasser les grades de sous officiers).

6-Griffonne : nom féminin, fruit de l'union entre parents dont l'un est Noir pur et l'autre mulâtre.

7-Le marquage de la peau par application d'une lame d'argent chauffée, appelé « *étampage* », n'est pas la règle absolue, mais si l'opération est effectuée, elle est évidemment ineffaçable.

8-Petit Blanc : individu de race blanche, membre de la classe d'ouvriers ou d'artisans de Saint-Domingue. Les petits Blancs vivaient pour la plupart dans les villes de la côte et n'étaient pas forcément français d'origine. Ils possédaient parfois quelques esclaves, mais rarement de la terre. Ils se rallièrent dans leur majorité à la révolution.

9-Pompons rouges : membres des groupes révolutionnaires à Saint-Domingue après 1789, appelés ainsi en raison de la cocarde rouge qu'ils portaient en signe de ralliement. La majorité des petits Blancs étaient des Pompons rouges.

10-Grand Blanc : membre de l'aristocratie terrienne de Saint-Domingue ; Les grands Blancs possédaient de vastes plantations et de nombreux esclaves. Ils étaient conservateurs en politique et prêts à se rallier aux mouvements royalistes contre-révolutionnaires.

11-Dans la nuit du 22 au 23 août 1791 éclate une violente insurrection à **Saint-Domingue**, colonie française des Antilles. C'est le commencement d'une longue et meurtrière guerre qui mènera à **l'indépendance** de l'île ; la plus **grande révolte** servile de l'histoire... et la seule qui ait réussi...

12-Jacques-Pierre BRISSOT de WARVILLE né à Chartres en 1754, après des études sérieuses, il débuta comme clerc de procureur dans sa ville natale et à Paris. Des œuvres littéraires et juridiques le firent connaître et il devient rédacteur du *Courrier de l'Europe* à Boulogne-sur-Mer. Des activités dans le négoce et l'impression de livres à Paris, en Suisse et à Londres, lui valurent une détention à la Bastille en 1784.

Secrétaire général de la chancellerie du duc d'Orléans en 1787, il fonda la Société des Amis des Noirs et passa six mois aux Etats-Unis en 1788. L'ouverture des Etats généraux en 1789, précipita son retour en France. Elu député à l'assemblée législative

le 13 septembre 1791, BRISSOT dit partie du comité diplomatique où il s'opposa à ROBESPIERRE sur la politique extérieure. Les événements du 10 avril 1792, le procès et l'exécution de Louis XVI poussèrent à l'extrême l'antagonisme entre deux groupes de la Convention : les *Girondins* dont le chef de file était BRISSOT et les *Montagnards* par ROBESPIERRE.



Proscrit le 2 juin 1793, Jacques-Pierre BRISSOT chercha son salut dans la fuite, mais arrêté à Moulins, il fut transféré et détenu à Paris, où il prépara sa défense devant le tribunal révolutionnaire.

Condamné à mort le 30 octobre 1793, il fut exécuté le lendemain.

13-Antoine CHANLATTE, né en 1749 à Port-au-Prince (Haïti), mort le 16 novembre 1815 à Paris est un général français de la révolution et de l'Empire. Il est élu député de l'île de Saint-Domingue au conseil des Cinq-cents, mais n'est pas admis à siéger.

14-Etienne POLVEREL fut avec **Léger-Félicité SONTONAX** un des premiers abolitionnistes de l'esclavage en France. En tant que commissaires civils de la République à Saint-Domingue, les deux hommes prirent cette décision de façon unilatérale en août 1793 face à la révolution des esclaves de la colonie.

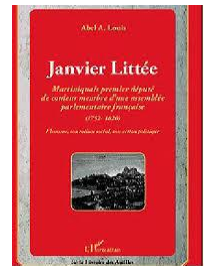
15-François-Thomas GALBAUD du FORT, né le 25 septembre 1743 à Nantes, décédé le 21 avril 1801 au Caire. Le 1^{er} février 1793, il est nommé gouverneur général de Saint-Domingue mais se montre plutôt hostile aux mulâtres, est destitué en tant que créole par les commissaires civils POLVEREL et SONTONAX. Les colons et les marins insurgés contre les commissaires le mettent à leur tête, ils sont cependant battus à la bataille du Cap-français.

GALBAUD fait voile vers l'Amérique du Nord, gagne les Etats-Unis, où il est accusé avec Claude-Corentin Tanguy de la BOISSIERE de trahison à Saint-Domingue et arrêté par l'ambassadeur Edmond-Charles GENET. Il s'enfuit au Canada, puis rentre en France.

16-Edmond-Charles GENET (8 janvier 1763-14 juillet 1834), appelé aussi « citoyen **GENET** », est le premier ambassadeur de France durant la Révolution française, envoyé par les Girondins en 1793.

« **Janvier LITTEE** premier député de couleur... » d'Abel Alexis LOUIS

17-Janvier LITTEE (1752-1820), élu le 28 octobre 1792 comme député de la Martinique à la Convention (mais son élection n'est validée qu'un an plus tard, le 5 septembre 1793. Propriétaire d'habitation et d'esclaves ; n'a eu qu'un rôle effacé. Voir, **Abel LOUIS**, « *Janvier Littée, Martiniquais, premier député de couleur membre d'une assemblée parlementaire française (1732-1820)* », Paris L'Harmattan 2013.



18-C'est à l'Hôtel MASSIAC à Paris que se réunissaient les colons pro-esclavagistes formant ainsi le **club MASSIAC**.

19-PAGE et **Augustin-Jean BRULLEY**, colons pro-esclavagistes venaient d'être arrêtés. Qu'un Noir affranchi se mêle ainsi aux débats politiques par écrit est alors très novateur.

Augustin-Jean BRULLEY né à Paris en 1756 et mort le 24 juin 1827, est un homme politique français et député de Saint-Domingue du 1^{er} juillet 1799 au 26 décembre 1799. Colon à Saint-Domingue, **BRULLEY** devient substitut du procureur général du roi au Conseil supérieur de Saint-Domingue. Il est dénoncé comme perturbateur par Louis-Pierre DUFAY, accusé d'avoir voulu soustraire la colonie à l'autorité nationale et d'être venu en France pour intriguer en ce sens. DUFAY s'appuya sur une lettre de **BRULLEY** datée de la Flèche, 30 juillet 1792, et adressé à deux négociants du Cap. Transmise au comité de sureté générale, **Augustin-Jean BRULLEY** est mis en état d'arrestation.

Statue de **TOUSSAINT LOUVERTURE** à Bordeaux

20-François-Dominique TOUSSAINT LOUVERTURE à l'origine *Toussaint de Breda* est né dans l'île de Saint-Domingue en 1743. Son père, esclave comme lui, se disait fils de roi. Cocher du comte de NOE, il apprend à lire dans *l'Histoire philosophique et politique des Deux Indes*, de l'abbé RAYNAL. Ayant rejoint dès 1791 les rangs des esclaves insurgés. Il parvient petit à petit à imposer son autorité.

Rallié à la République après que celle-ci ait proclamé l'affranchissement des esclaves, il est nommé général de brigade en 1794 et général de division en 1795. Il chasse les anglais de Saint-Domingue en 1798, et conquiert la partie orientale de l'île cédée à la France par le traité de Bâle (1795).

TOUSSAINT se révèle un administrateur remarquable et parvient même à gagner la confiance des blancs restés dans l'île. Confirmé dans ses fonctions de général en chef par le premier consul, il rédige une



constitution et se proclame gouverneur à vie, ce que BONAPARTE ne peut tolérer. Celui-ci ordonne la formation d'un corps expéditionnaire qu'il confie à son beau-frère le général LECLERC, époux de Pauline BONAPARTE. Sa mission est de rétablir l'esclavage et remettre les choses dans l'état où elles étaient avant 1789.

Le débarquement provoque l'insurrection. Après sa soumission au général LECLERC, TOUSSAINT refuse de servir et se retire comme un particulier. Lors de la reprise de l'insurrection, TOUSSAINT a des contacts avec les rebelles. LECLERC l'invite à une conférence, mais le fait arrêter et l'envoie en France (7 juin 1802). Enfermé au fort de Joux dans le Jura. TOUSSAINT LOUVERTURE y meurt de faim et de froid le 7 avril 1803.

21-Gabriel Marie Théodore Joseph, comte de HEDOUVILLE (27 juillet 1755 à Laon-30 mars 1825 à Vaugrigneuse, Seine-et-Oise) était un militaire et homme politique français des XVIII^e et XIX^e siècles.

La révolte à Saint-Domingue fait jeter les yeux sur le général HEDOUVILLE comme l'homme le plus propre à rétablir l'ordre dans cette colonie et à faire rentrer les insurgés dans l'obéissance. Il y est donc envoyé en 1798 en qualité de « commissaire extraordinaire » (ou « délégué général »). Son influence n'est pas assez grande pour combattre celle du général Toussaint LOUVERTURE et il ne peut résister face à cette avalanche d'esclaves émancipés.

Après quelques mois d'efforts inutiles, Gabriel de HEDOUVILLE se voit contraint de se rembarquer et de revenir en France.

22-Charles Victoire Emmanuel LECLERC est né le 17 mars 1772 à Pontoise et mort le 2 novembre 1802 à l'île de la Tortue près de Saint-Domingue, est un général français de la Révolution, époux de Pauline BONAPARTE, la sœur de Napoléon BONAPARTE. Parti de Brest en décembre 1801 en compagnie de son épouse Pauline et de son fils Dermide, il débarque devant le Cap-Français. Il est, en 1802, capitaine général de l'expédition de Saint-Domingue, forte de 35 000 militaires, pour restaurer l'esclavage et l'autorité de la France dans cette colonie, transformée en un état pratiquement autonome par le général noir Toussaint LOUVERTURE. Après trois mois d'une guerre d'usure, Toussaint LOUVERTURE, abandonné par ses officiers, lui fait soumission et se retire sur ses terres avec son grade.



Statue à Pontoise du **général Charles LECLERC**

Le général LECLERC, conformément à ses ordres, le fait capturer par trahison et expédier en métropole. Il n'a pas encore consolidé son autorité, en désarmant les officiers et soldats de l'ancien gouverneur-général, quand, malgré ses avertissements à ses supérieurs, l'annonce du rétablissement de l'esclavage à la Guadeloupe soulève la population de couleur et fait l'unanimité parmi les officiers et soldats noirs. Faisant face brutalement, il s'épuise à combattre une insurrection puissante et organisée.

Atteint de la fièvre jaune qui décime son armée, il y succombe à 30 ans.

Le général LECLERC écrivit notamment à NAPOLEON qu'« *Il faut détruire tous les Nègres des montagnes, hommes et femmes, ne garder que les enfants au-dessous de douze ans, détruire moitié de ceux de la plaine et ne laisser dans la colonie un seul homme de couleur ayant porté l'épaulette* »

23-Cet honneur du congrès américain intervenait quelque mois après que la « Haïtian American Historical Society » (HASH), une organisation à but non lucratif, basée à Miami, avait érigé un monument commémoratif à Savannah, au Franklin Square (Georgia). Rappelons que ce monument haïtien a été réalisé en deux temps par James MASTIN, un sculpteur de Miami. Avec la collecte initiale de dons (400 000 dollars) 4 des 6 personnages prévus initialement ont été sculptés et dévoilés en 2007. Le monument a ensuite été complété, grâce à des collectes de fonds supplémentaires, en 2009 avec l'ajout des deux personnages manquants. Le monument représente des Chasseurs volontaires de Saint-Domingue en uniforme militaire et un jeune garçon de 12 ans, jouant du tambour, qui représente Henri CHRISTOPHE, qui deviendra plus tard en Haïti, le Roi HENRY, à qui on doit, la célèbre Citadelle du Roi CHRISTOPHE, en Haïti.

24-Joseph-Louis-Victor JULLIEN est un général et haut-fonctionnaire français né le 12 mars 1764 à Lapalud (Comtat Venaissin) où il est mort le 19 mai 1839. Il fut général de brigade en 1803, préfet du Morbihan de 1801 à 1814 puis sous les Cents-jours commandant de la légion d'honneur en 1804, conseiller d'état en service extraordinaire en 1805 et comte de l'empire en 1810.

ANNEXES :

*En 1797, au moment où **Anne-Louis GIRODET** peint son portrait Jean-Baptiste BELLEY n'est plus député. Le costume qu'il porte dans le tableau est celui des représentants du peuple à la Convention, c'est qu'elle constitue une date historique pour la cause abolitionniste. C'est, en effet en 1794, que la Convention l'abolition de « l'esclavage des nègres » dans les colonies. **Jean-Baptiste BELLEY** prononce le discours inaugural de cette séance et ce moment constitue l'apogée de sa carrière et de sa vie.



de l'égalité.

****L'Abbé François Guillaume-Thomas RAYNAL**, né à Lapanouse en Aveyron le 12 avril 1713 et mort à Chaillot le 6 mars 1796, est un écrivain, penseur, historien et prêtre français. L'Abbé François RAYNAL était connu dans l'Europe entière pour avoir publié clandestinement une *Histoire philosophique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, datée de 1770. L'ouvrage est la première compilation à caractère encyclopédique de l'histoire des colonies. Il s'inscrit dans la philosophie des lumières. Il prend délibérément position contre l'esclavage, en faveur

de l'égalité. A sa mort François RAYNAL cumulait deux titres de gloire, celui de l'*anti-esclavagisme* et celui de la *dénonciation de la Terreur*. Le **18 mai 2018**, la ville de Paris inaugure sur un tronçon de l'allée centrale de l'avenue du Président WILSON, l'« **Allée de l'abbé Guillaume-Thomas RAYNAL** » (16^{ème} arrondissement de Paris) elle se trouve à la hauteur de l'ancien domicile de RAYNAL, 1 rue des Batailles (détruite lors du percement de l'avenue d'Iéna).

RAPPEL HISTORIQUE.:

GIRONDINS, JACOBINS, MONTAGNARDS

Les **girondins** se sont violemment affrontés aux **montagnards**, incarnés par les figures de **ROBESPIERRE**, **DANTON** ou **MARAT** – que ce soit au club des **jacobins** dont la plupart sont membres, à l'Assemblée législative ou à la Convention.

En 1789, les **jacobins** étaient monarchistes, en 1793 ils sont devenus des républicains fervents. Le Club est toujours à l'avant-garde politique même si le personnel politique jacobin change.

BIBLIOGRAPHIE :

Lucien René ABENON, Jacques de CAUNA, Liliane CHAULEAU « *Antilles 1789 -- La Révolution aux Caraïbes* » Paris Nathan 1989

Gérard BARTHELEMY « *L'Univers rural haïtien : le pays en dehors* » Paris L'Harmattan 1991

Yves BENOT « *La révolution française et la fin des colonies* » Paris La Découverte 1987 – 2004

Yves BENOT « *la Démence coloniale sous Napoléon* » Paris La Découverte 1992

François BLANCPAIN « *Etienne POLVEREL Libérateur des esclaves de Saint-Domingue* » Editeurs Les Perséides 08/03/2010

François BLANCPAIN « *Histoire de Saint-Domingue - Haïti* » Ibis Rouge Editions 19 avril 2016

Alexis CORBIERES « *Jacobins ! Les inventeurs de la République* Perrin « collection "Synthèses Historiques" » 14 novembre 2019

Marcel DORIGNY « *Rétablissement de l'esclavage dans les colonies françaises, 1802* » p. 163 Actes du colloque international tenu à l'Université de Paris VIII les 20 21 et 22 juin 2002

Laurent DUBOIS « *Les Vengeurs du Nouveau Monde. Histoire de la révolution haïtienne* » Les Perséides 2005

Carolyn FICK « *Haïti, naissance d'une nation. La Révolution haïtienne vue d'en bas* » Les Perséides 2013

Philippe R GIRARD « *Ces esclaves qui ont vaincu Napoléon. Toussaint Louverture et la guerre d'indépendance haïtienne 1801-1804* » Rennes Les Perséides 2005

Jean-Daniel PIQUET « *L'Emancipation des Noirs dans la Révolution française 1789-1795* » Paris Karthala 2002

Victor SCHOELCHER « *Vie de Toussaint Louverture* » Editions Karthala 1889 (réimpression 1982)

Jacques THIBAU « *Le temps de Saint-Domingue, l'esclavage et la révolution française* » Paris Jean-Claude Lattès 1989

Alain YACOU « *l'Emigration à Cuba des colons français de Saint-Domingue au cours de la Révolution* » Thèse de doctorat, 3^e cycle, Université Michel de Montaigne Bordeaux III